

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2016**

Le trente août deux mille seize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 23 août 2016**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 12**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 2**

**Nombre de votants : 14**

**Etaient présents :**

**M. DUMONTEUIL, Maire,**

**Mme CAMUT, Mme GUILLOT, M. GADRAT, M. CHARIOL, Adjoint.**

**M. BONNEFON, Mme CHARVET, M. COURREAUD, M. DEBART, M. RIPES, Mme SAINTE LUCE, Mme TRIBEAUDEAU.**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme XANS ayant donné pouvoir à M. DUMONTEUIL**

**M. DEFRANCE ayant donné pouvoir à M. BONNEFON**

**Absent :**

**M. BATLO**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**M. GADRAT est désigné secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la démission de Mme Marie BLANCH-LANAO, et au refus de la remplacer de la suivante de liste, M. Christophe BATLO est dorénavant conseiller municipal, selon le même principe du suivant de liste.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2016**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 13 juin 2016.

**Approbation de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée) - modifié**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avait déposé un AD'AP en septembre 2015, avec une programmation sur une durée de six ans.

Cet AD'AP a reçu un avis défavorable de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées, qui a demandé le dépôt d'un nouveau dossier sur une durée de trois ans.

Il rappelle par ailleurs qu'un Ad'AP correspond à un plan de financement relatif à la mise aux normes d'un ERP. Il comprend donc :

- Un diagnostic du bâtiment en matière d'accessibilité
- La nature des travaux pour une mise en conformité
- La programmation de ces travaux dans le temps
- L'estimation financière de la mise en accessibilité

Dans le cadre de son Ad'AP, la commune de Saint Sulpice de Faleyrens doit donc programmer, sur trois ans, la mise en accessibilité des ERP suivants :

- Bibliothèque, Cimetière, Club house tennis, Ecole maternelle, Ecole primaire, Eglise, Foyer communal, Mairie, Salle de gymnastique, Salle d'arts plastiques, Vestiaires du stade

Il est proposé de programmer la mise aux normes de ces sites comme suit :

PROGRAMMATION	
ANNEE	COUT
Année 1 (2016)	13 998,00 €
Année 2 (2017)	19 188,00 €
Année 3 (2018)	42 674,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>75 860,00 €</b>

ERP	2016	2017	2018
BIBLIOTHEQUE			7 104,00 € TTC
CIMETIERE			10 249,00 € TTC
CLUB HOUSE TENNIS		3 468,00 € TTC	
ECOLE MATERNELLE	6 996,00 € TTC	6 078,00 € TTC	
ECOLE PRIMAIRE	3 252,00 € TTC	3 240,00 € TTC	
EGLISE			5 466,00 € TTC
FOYER COMMUNAL	3 030,00 € TTC	2 862,00 € TTC	
MAIRIE			8 424,00 € TTC
SALLE DE GYMNASTIQUE	720,00 € TTC	840,00 € TTC	
SALLE D'ART PLASTIQUE		2 700,00 € TTC	
VESTIAIRE DU STADE			11 431,00 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>13 998,00 € TTC</b>	<b>19 188,00 € TTC</b>	<b>42 674,00 € TTC</b>

Soit un investissement total de 75 860 € TTC sur trois années pour la mise en accessibilité totale de ces 11 établissements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1. D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Commune de Saint Sulpice de Faleyrens tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.
2. De prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.

3. De solliciter l'Etat ou tout autre partenaire afin qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels ou d'études nécessaires à la mise en accessibilité de ses ERP.
4. De donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à la mise en accessibilité de ces ERP.

### **Convention d'utilisation du complexe aquatique de Saint Seurin sur l'Isle par l'école de Saint Sulpice de Faleyrens**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil Municipal l'avait autorisé à signer une convention avec la Commune de Saint Seurin sur l'Isle, permettant le financement de la sortie au complexe aquatique de Saint Seurin sur l'Isle des enfants de l'école de Saint Sulpice de Faleyrens pour l'année scolaire 2015-2016.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention identique pour l'année scolaire 2016-2017 selon les conditions suivantes :

- 6 séances de 40 minutes pour 24 élèves du 9 novembre au 14 décembre 2016 ;
- le coût de la séance par enfant et par sortie est de 1,80 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, Monsieur le Maire à signer cette convention avec la Commune de Saint Seurin sur l'Isle

### **Vote de Principe sur la construction d'une bibliothèque**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de bibliothèque est en débat depuis plusieurs mois et qu'il souhaiterait que le Conseil Municipal se positionne par un vote de principe pour décider s'il convient de poursuivre et accélérer le projet ou l'abandonner. Il rappelle qu'il existe un délai contraint pour percevoir la DETR.

Mme CAMUT présente les tableaux de synthèse qu'elle a élaborés, en mettant en exergue le coût d'investissement et de fonctionnement avec ou sans salarié, et les subventions qui découleraient de ces options.

Un débat s'ensuit sur l'évolution éventuelle du positionnement de la CDC, dont la politique de mise en réseau des bibliothèques a montré ses limites, sur les besoins de la commune d'une petite médiathèque moderne, bien coordonnée qui pourrait accroître l'attractivité de Saint Sulpice et la qualité de vie, sur les enjeux du recrutement d'un salarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et voté à bulletin secret, opte en faveur d'une poursuite du projet de construction d'une bibliothèque avec embauche d'un salarié par :

- 8 voix pour la poursuite du projet de construction d'une bibliothèque avec embauche d'un salarié
- 5 voix pour la poursuite du projet de construction d'une bibliothèque sans embauche d'un salarié et avec un fonctionnement sur la base actuelle du bénévolat
- 1 voix contre la poursuite du projet de construction d'une bibliothèque

### **Point sur les commissions**

Monsieur le Maire informe ses collègues de la prise de fonction d'un nouveau Sous-Préfet à Libourne, Monsieur Hamel-Francis Mekachera.

Finances :

La trésorerie s'élève à 289 536,80 €. Un point sur l'exécution budgétaire a été fait et aucune anomalie n'a été détectée. Il sera présenté lors de la prochaine séance.

Cette année, la Commune devra s'acquitter du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour un montant de 4 458 €.

Il est désormais intégré au CGCT que les élus des communes, des EPCI à fiscalité propre, et autres, ont droit, par le biais du DIF à des formations relatives à l'exercice de leur mandat ou contribuant à l'acquisition de compétences nécessaires à leur réinsertion professionnelle à l'issue du mandat.

Comme convenu, la commune a acheté les ordinateurs qu'elle louait.

Un contrat a été signé avec Coriolis, lui transférant la gestion des réseaux de téléphonie tout en conservant Orange comme opérateur.

Monsieur Duloubes est à la retraite depuis le 7 avril et Monsieur Béliart prendra la sienne le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une procédure de recrutement d'un responsable technico-administratif est en cours. Monsieur le Maire lit l'annonce publiée sur e-territorial.

Monsieur le Maire propose d'accueillir des tigistes ; l'idée est rejetée.

#### Information/communication :

Monsieur le Maire remercie Monsieur Debart pour les affiches et flyers réalisés pour la fête et le forum.

Monsieur Debart informe que la commission doit se réunir pour finaliser la carte communale. Il explique que le bulletin n'a pas pu sortir en temps voulu, en raison du manque d'informations, peu d'associations lui ayant adressé un article.

Le Facebook de la Commune est très actif et on dénombre entre 100 et 200 connexions quotidiennes sur le site communal.

#### Urbanisme

Monsieur Charriot indique que l'actualité est calme et que la commission doit néanmoins se réunir pour examiner trois dossiers.

Monsieur le Maire et Monsieur Ripes ont assisté à des réunions GEMAPI : l'accent est surtout porté sur la vallée de l'Isle ; des associations qui géraient la problématique risquent de disparaître et la gestion confiée aux CDC. Monsieur le Maire précise que le coût par habitant risque de se situer entre 15 et 40 €.

Le PLU communal a fait l'objet d'une mise à jour par arrêté du Président de la CDC suite à l'arrêté préfectoral sur le classement sonore des infrastructures de transports

L'AVAP est applicable depuis le 21 juillet 2016, sa nouvelle dénomination est : site patrimonial remarquable (SPR)

Deux réunions sur le PLUi doivent avoir lieu en septembre pour le zonage, dont une avec le Conseil des Vins

#### Voirie

Monsieur le Maire indique qu'il a signé la convention d'occupation du domaine public avec la pharmacie pour l'installation du distributeur de produits pharmaceutiques.

Monsieur Gadrat informe ses collègues que les travaux sur la station d'épuration vont commencer très prochainement et que le point à temps devrait être posé la semaine prochaine.

En ce qui concerne les travaux sur les berges, la Collectivité est toujours en attente de l'accord de subvention du Conseil Régional.

### Bâtiments

Dans le cadre du projet d'extension du cabinet de kinésithérapie, Monsieur le Maire présente le devis qu'il a fait établir à titre informatif. Celui-ci paraît très élevé, notamment au vu du montant maximal de loyer que pourraient consentir les kinésithérapeutes.

Monsieur Gadrat indique que le columbarium vient d'être livré et devrait être posé rapidement.

A l'école, tous les petits travaux ont été réalisés. Il conviendra d'étudier la réhabilitation du préau « en pointe de diamant ».

Le sens de circulation à l'école a changé. Monsieur Courreaud demande une information dans les cahiers et Monsieur Debart s'enquiert de l'arrêt minute dont il avait proposé la matérialisation.

Monsieur Bonnefon demande si les travaux à réaliser à l'église ont bien été pris en compte.

### Affaires scolaires

Monsieur Ripes indique que la rentrée aura lieu jeudi, et vendredi pour les moyennes sections. Dorénavant, le portail sera fermé dès 8 h 30 et les parents ne seront plus acceptés dans les classes.

L'effectif est de 126 élèves.

Les TAP fonctionneront avec les mêmes agents que l'année passée ; le seul changement résidera dans la diminution de la longueur des sessions et l'accroissement des activités physiques par l'utilisation du city stade.

Monsieur le Maire fait remonter la demande de l'école de disposer d'une page dans le site. Monsieur Debart répond qu'il en existe déjà une mais qu'il est toujours possible d'ajouter un lien.

Il y aura une stagiaire à l'école pendant les TAP et la garderie du soir à partir du 5 septembre et pour une durée de trois semaines.

### Vie associative/manifestations

La fête communale, organisée par la Mairie, a eu lieu avec succès et une forte affluence le samedi soir. Monsieur le maire indique qu'elle a coûté 891,72 € à la commune, sans compter les copies pour les flyers. Monsieur Debart a été agréablement surpris de constater la bonne cohabitation entre le restaurant et le comité qui servait des repas le dimanche midi et qu'il était plaisant de voir en action. Le feu d'artifice était très réussi et a permis de faire vivre la fête foraine.

Monsieur le Maire indique que la mairie devra se mettre en conformité pour l'utilisation des marrons d'air.

Le forum des associations aura lieu le 4 septembre : Madame Tribaudeau présente le programme et les démonstrations que feront les associations. Monsieur Debart a commandé des affiches et des banderoles.

Madame Tribaudeau lui demande de former les associations à l'utilisation de Facebook.

### Espaces verts :

Madame Guillot souhaite mettre en place un projet avec l'école sur le thème des plantes médicinales.

Le 20 septembre, elle organise une réunion pour rencontrer le professionnel qui s'occupe du terrain de football.

### Logement/Aide sociale

Madame Camut précise qu'elle gère actuellement quelques dossiers un peu délicats.

Tous les appartements de la RPA sont loués.

La nuit dernière, un vol a eu lieu à la RPA.

Madame Camut propose de réaménager l'ancienne salle informatique en l'équipant d'un grand écran. Des animations à thème pourraient y être proposées, libérant ainsi la salle de repos.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Lieutenant DECAUDIN a pris le commandement de la communauté de brigades de Castillon la Bataille, en remplacement du Capitaine MELLIER.

Il présente une demande de la Fédération de Gironde de la Libre Pensée afin de mettre à disposition des familles et des proches qui le souhaitent une salle municipale pour leur permettre de se recueillir lors d'obsèques civiles.

Le festival des Coteaux Bordelais aura lieu le 10 septembre et le ban des vendanges le 18.

### **Dates :**

#### Commissions

- Urbanisme le 6 septembre à 16 h 00
- Vie associative le 13 septembre à 20 h
- Information-communication le 14 septembre à 17 h 30
- Espaces verts le 20 septembre à 17 h 30

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au 29 septembre, sous réserve d'une évolution de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25.